

SÉANCE DU 29 AVRIL 2021 À 19 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 17, procurations : 1, votants : 18.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 23 avril 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Cristelle VEILLARD – Annie ROLLANDIN – Jean GALÉRA – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Stéphane FICCA – Julien LEPRÉ – Bruno PÉCHON – Stéphane IDÉ

Absente ayant donné pouvoir : V. GRILLET a donné pouvoir à J. TISSOT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : C. VEILLARD

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 7 avril 2021
- Délibérations
 - Vienne Condrieu Agglomération
 - Pacte de gouvernance
 - Conteneurs enterrés déchets ménagers
 - Tarifs concessions columbarium
 - Plan relance forêt
- Divers
 - Voirie - Sécurité routière
 - Emplacement place de la Poste pour Saveurs & Traditions
 - Location salles maison des associations pour les entreprises
 - État d'avancement CCJ
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 7 AVRIL 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à la majorité (1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 20210429-01

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION : PACTE DE GOUVERNANCE (présenté par J. Tissot)

Une coquille a été corrigée "soins" -> "besoins" et transmise à Vienne Condrieu Agglomération qui la mettra en œuvre.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210429-02

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION : CONTENEURS ENTERRÉS POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS (présenté par J. Tissot)

Il s'agit de l'implantation de 4 conteneurs pour déchets recyclables sur la rue Feuillant. Ils ont été mis en place et réceptionnés ce jour.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 20210429-03

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE NOUVEAU COLUMBARIUM (présenté par J. Lepré)

Il n'y avait pas de tarifs de renouvellement définis pour l'ancien columbarium (concessions de 6 ans, 15 ans, 30 ans). Il convient également de fixer des tarifs pour le nouveau. En l'absence de demande sur les concessions à 6 ans, il est envisagé de ne plus proposer cette durée. L'évolution des tarifs pour les concessions du cimetière (hors columbarium) sera abordée lors d'une réunion future.

Lors de l'achat d'une nouvelle concession au columbarium, chaque bloc est vendu à prix coûtant (au prorata du nombre de blocs), ce qui couvre les frais, à la première vente, de l'ensemble des concessions (sur la base d'une répartition entre concessions à 15 et à 30 ans) mais cela ne comprend pas l'entretien et les réparations éventuellement nécessaires.

Deux approches sont envisagées pour les renouvellements :

- même tarif à l'achat et au renouvellement (ce qui se fait dans la plupart des communes environnantes) ;
- ou moins cher lors du renouvellement.

Des renouvellements de concessions sont à prévoir dans les années à venir puisque le columbarium a été installé il y a une quinzaine d'années.

Il est soumis au vote un tarif de renouvellement égal au tarif d'achat initial des concessions.

Voté à la majorité (14 pour, 3 contre, 1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 20210429-04

PLAN DE RELANCE FORÊT (présenté par C. Garcia Eboli)

Dans le cadre du renouvellement du plan forestier, la commune demande une subvention à l'État (80% des travaux de reconstitution et 60% des travaux d'enrichissement) et recourt à l'ONF pour les missions de diagnostic, dossier de subvention et assistance à la commune (coût : 1 500 euros, si la subvention est accordée).

O. Laurent rappelle que cette délibération engage financièrement la commune pour toute la durée du mandat.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ENVIRONNEMENT (présenté par C. Garcia Eboli)

Le bilan de l'année 2020 est très positif, les plantations ont bien tenu malgré la sécheresse. Des subventions du département et de la région ont été reçues pour les frais d'entretien. Les ventes ultérieures seront mieux valorisées en raison de la labellisation PEFC de notre forêt. Magalie Surjus interroge sur le passage de véhicules dans la forêt. Selon M. Servandon (ONF), il ne semble pas y avoir de passages importants.

Jean-Paul Badia mentionne que des travaux ont été effectués pour repositionner une buse qui ont impacté les arbres autour. Des plantations seront faites à cet endroit (type charmilles, acacias) mais plus tard dans la saison.

Annie Rollandin indique que la table de pique-nique a été cassée, des habitants demandent l'installation de bancs dans les bois.

Concernant les plantations à venir dans le cadre notamment du plan de relance, les modes de coupes et de plantations sont encore à définir. Une sélection d'arbres résistant au réchauffement climatique devrait être prévue. Un îlot de sénescence est envisagé : c'est un espace sans entretien, laissant la forêt évoluer naturellement. Une communication sur ces orientations (label PEFC, îlot de sénescence, etc.) sera effectuée.

Le plan de gestion de notre forêt communale arrive à son terme, il sera à renouveler cette année.

VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE (présenté par C. Veillard et J.-P. Badia)

Les commissions « mobilités » et « voirie » ont travaillé sur l'accès à Intermarché par le côté ouest du rond-point. M. Dupret, propriétaire du magasin, a donné son accord de principe. Un test va être effectué (avec un arrêté provisoire de 3 mois) : fermeture de la bretelle « tourne à droite » (à l'aide des bacs à fleurs situés à proximité), modification du panneau, signalisation, information de la population. Vienne Condrieu Agglomération nous prêterait un panneau « attention carrefour modifié ». Si les résultats de ces essais sont concluants des modifications plus importantes des infrastructures (marquage au sol, etc.) seront planifiées en tenant compte en particulier des circulations PMR (personnes à mobilité réduite).

Ce travail est fait en collaboration avec Vienne Condrieu Agglomération (notamment avec Laura Paret, chargée de mission modes doux) dont on attend le retour pour mettre en place un calendrier. Il est difficile d'évaluer à ce jour les coûts complets de l'opération en l'absence d'informations définitives sur la réglementation (aménagement PMR, etc.). Des sources de financement devront être recherchées (agglo, CD38, etc.).

Dans un premier temps, il est demandé l'accord du conseil municipal pour supprimer, à titre expérimental, le tourne à droite (avec toute l'information nécessaire).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition est faite de déplacer le panneau « Villette de Vienne » plus en amont sur le chemin de Simandres, cela permet de limiter cette portion à 50 km/h. Cette action coûterait le prix d'un panneau. Contact sera pris avec Vienne Condrieu Agglomération pour s'assurer qu'un arrêté du maire est suffisant.

EMPLACEMENT SUR LA PLACE DE LA POSTE POUR SAVEURS & TRADITIONS (présenté par H. Perdrielle)

En vue d'une réouverture du service en terrasse au mois de mai si la réglementation le permet, le restaurant Saveurs & Traditions demande à pouvoir installer des tables sur une partie réduite de la place de la Poste. Cette possibilité présente des risques pour le restaurant : traversée de la chaussée par exemple. Une telle installation apporterait de la vie sur la place du village.

Jean Galera rapporte qu'un projet alternatif envisagé par les restaurateurs consiste à aménager le jeu de boules du restaurant.

Il est demandé au conseil de s'exprimer sur la possibilité pour le restaurant d'utiliser une partie de la place.

Un avis favorable est émis à la majorité (1 abstention).

LOCATION DE SALLES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS À DES ENTREPRISES (présenté par C. Veillard)

La salle de réunion de la maison des associations avait été équipée (mobilier, vidéo-projection) avec le projet de pouvoir louer cette salle à des entreprises. Cela n'a pas été mis en place, mais les salles de la maison des associations sont en partie sous-utilisées. Il est proposé, tout en gardant une priorité d'accès aux associations, d'envisager une location d'espaces à des entreprises. La réflexion est juste engagée, sans avoir encore abordé la question tarifaire ou les détails de mise en place de conventions. Il faudrait veiller à la bonne cohabitation entre les différentes activités ayant lieu dans les locaux.

Il est demandé au conseil un positionnement de principe.

Adopté à la majorité (6 abstentions, 1 contre).

POINT SUR LE CCJ (présenté par C. Veillard)

Le projet de CCJ (Comité Consultatif des Jeunes), émis pendant la campagne municipale, avait pris du retard du fait de la pandémie. Des contacts ont été lancés via les réseaux sociaux, une première réunion a eu lieu le mercredi 21 avril (6 filles étaient présentes). Cette rencontre a permis l'élaboration d'un questionnaire destiné à tous les jeunes villettois de 11 à 18 ans. À ce jour, 40 jeunes ont répondu, dont 14 sont intéressés pour s'investir dans ce comité. Une réunion présentant un bilan du questionnaire est planifiée le 19 mai (si les conditions sanitaires le permettent).

INFORMATIONS DIVERSES

- Un mariage aura lieu en juin entre les 2 tours des élections.
- Question de l'ajout d'un silo textile proposé par Vienne Condrieu Agglomération à l'étang (renouvellement) et au cimetière (installation). **Adopté à l'unanimité.**
- Les entretiens annuels du personnel municipal sont en cours.
- La première réunion de la CCID a eu lieu cette semaine avec les nouveaux commissaires.
- Demande du prêt d'une salle le 6 mai pour la présentation de projets d'agriculteurs : il est proposé de prêter la salle du conseil si les conditions sanitaires le permettent.

TRAVAUX DE L'ÉCOLE (présenté par J. Lepré)

Les travaux de création du vestiaire ont commencé ce mardi : pose de grillage et fondations. L'architecte doit envoyer un nouveau planning. Les enseignants émettent des inquiétudes quant au bruit engendré, notamment sur les temps de sieste des enfants de maternelle.

La commission bâtiment devrait se réunir sous peu afin d'aborder les travaux de l'école dans leur ensemble et la réfection du mur du cimetière.

NETTOYAGE DU VILLAGE (présenté par C. Garcia Eboli)

La place du village a été nettoyée, ainsi que les abords de la mairie. La société n'a pas laissé le chantier propre à l'issue des travaux, les agents municipaux ont nettoyé. Un deuxième passage pour finir l'intervention est prévu les 11 et 12 mai.

ENFOUISSEMENT (présenté par J.-P. Badia)

L'enfouissement des lignes électriques devant la mairie a commencé ce matin et va durer un mois environ. Les aménagements nécessaires au passage des cars scolaires ont été pris en compte.

ÉLECTIONS (présenté par O. Laurent)

Les élections départementales et régionales auront lieu simultanément les dimanches 20 et 27 juin. Ce sont des élections cumulant les difficultés : deux scrutins en parallèle et un protocole sanitaire lié au COVID (pas de manipulation des rideaux, protection en plexiglass). 5 personnes seront nécessaires pour tenir le bureau en tant que tel (vérification de l'identité et, pour chaque scrutin, gestion de l'urne et émargement), assistées par 2 personnes gérant les entrées/sorties. Ainsi, il faudra de 21 à 28 personnes selon le nombre de créneaux choisis dans la journée (3 ou 4), sachant que le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Il est convenu de rester sur 4 créneaux de 2h30 sur la journée comme cela se fait habituellement.

Dans l'ordre, les assesseurs sont pris

- parmi les personnes présentées par les candidats ;
- parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau ;
- parmi des habitants, inscrits sur les listes électorales, désignés par le maire.

Au 21 mai, il faudra transmettre la liste des personnes tenant le bureau de vote et étant vaccinables.

Il faut communiquer rapidement sur le fait que les inscriptions sur les listes électorales seront closes le 14 mai, la bonne inscription est vérifiable sur [internet](#). Il faudra également informer la population qu'il est possible de contacter la mairie par avance pour faciliter le vote de toutes les personnes fragiles face au Covid ou ayant des difficultés de déplacement.

La commission de contrôle des listes électorales (CCLE) devra se réunir entre le 27 et le 30 mai pour la validation des listes électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.